

Communiqué de presse

30 novembre 2018

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P Global Ratings confirme les notes 'AA-/A-1+' de Saint-Quentin-en-Yvelines. La perspective reste stable.

PARIS, le 30 novembre 2018. S&P Global Ratings confirme les notes de référence à long terme 'AA-' et à court terme 'A-1+' de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). La perspective reste stable.

Perspective : Stable

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel SQY maintiendra de très bonnes performances budgétaires grâce à une forte maîtrise des dépenses, lui permettant de continuer à se désendetter jusqu'en 2020.

Scénario pessimiste

Nous pourrions envisager une action négative sur les notes en cas de relâchement de la gestion financière, qui se traduirait par des besoins de financement récurrents conduisant à un accroissement de la dette et à une détérioration de la liquidité.

Scénario optimiste

A l'inverse, nous pourrions envisager un relèvement des notes si Saint-Quentin-en-Yvelines parvenait à réduire son endettement consolidé à des niveaux significativement inférieurs à ceux de notre scénario central actuel.

Synthèse

Les notes de SQY continueront de refléter une qualité de crédit solide, grâce à l'engagement continu de la Communauté d'agglomération à préserver ses équilibres budgétaires et à maîtriser ses dépenses. Si le taux d'endettement très élevé reste la principale contrainte pesant sur ses notes, SQY a démontré sa capacité à se désendetter fortement au cours des dernières années grâce à des excédents de financement élevés, légèrement au-dessus de nos prévisions. Le désendettement de SQY devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années. Néanmoins,

ANALYSTE PRINCIPALE

Ghita Lamriki
Paris
(33) 1-4420-6709
[ghita.lamriki @spglobal.com](mailto:ghita.lamriki@spglobal.com)

ANALYSTE SECONDAIRE

Mehdi Fadli
Paris
(33) 1-4420-6706
[mehdi.fadli @spglobal.com](mailto:mehdi.fadli@spglobal.com)

Communiqué de presse

le rythme de désendettement serait moins rapide étant donnée la montée en charge de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui devrait peser sur les performances budgétaires. Nous considérons que le poids de la dette, très élevé, continuera d'être contrebalancé par la situation de liquidité très favorable, qui permet à la Communauté d'agglomération de couvrir l'intégralité du service annuel de la dette par son solde de trésorerie.

SQY bénéficie d'une gestion financière prudente, d'un cadre institutionnel prévisible et d'une économie dynamique

Située dans le Département des Yvelines à proximité de Paris, SQY constitue un pôle économique de premier plan tourné vers la recherche et l'innovation. Le territoire regroupe de nombreux sièges sociaux et des centres de recherche et développement d'entreprises opérant dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de la construction. Ces caractéristiques se traduisent par un PIB par habitant élevé en comparaison nationale et internationale (39 000 euros en 2015 au niveau du Département des Yvelines--dernières données disponibles). Nous anticipons que la croissance nominale du PIB local continuera d'être légèrement supérieure à celle du PIB national au cours des prochaines années. Cependant, la concentration de l'économie autour du secteur automobile en termes d'emploi et de bases fiscales constitue un facteur de risque de notre point de vue par rapport aux collectivités présentant un PIB par habitant comparable.

Nous considérons que le cadre institutionnel et financier des communautés d'agglomération françaises est favorable en comparaison internationale. Elles disposent de marges de manœuvre budgétaires suffisantes pour ajuster leurs recettes à leurs dépenses, et elles sont généralement en mesure d'anticiper les réformes qui pourraient les impacter. Nous comprenons que la réforme de la fiscalité locale annoncée par l'Etat, qui devrait faire l'objet d'un projet de loi au premier trimestre 2019, pourrait se traduire par un transfert de la part intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, qui serait compensée par une fraction d'impôt national sans pouvoir de taux. A ce stade, notre scénario central est construit hors réforme du fait de l'absence d'informations précises. Néanmoins, nous considérons que l'impact sur SQY serait limité en termes de flexibilité et de dynamise des recettes.

A l'inverse, nous considérons que l'augmentation de la contribution au FPIC à partir de 2019 devrait peser sur les performances budgétaires de SQY. En effet, la loi de finances pour 2018 prévoit une sortie « en sifflet » d'ici à 2023 du dispositif permettant une pondération favorable pour le calcul du potentiel financier des communautés d'agglomération issues de la transformation de syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), qui réduisait considérablement leur contribution au FPIC. Si l'impact budgétaire pour SQY nous semble modéré sur les comptes consolidés (budgets principal et annexes), l'augmentation du FPIC mettra sous pression le budget principal qui devra être équilibré.

Toutefois, en cas de besoin d'ajustement, nous considérons que SQY pourrait utiliser ses marges de manœuvre budgétaires. Les taux d'imposition sont modérés en comparaison nationale. Nous estimons que les recettes fiscales modifiables à la hausse représenteront 39% des recettes de fonctionnement en moyenne sur la période 2018-2020. Par ailleurs, SQY dispose d'une capacité à lisser ses dépenses d'investissement en cas de besoin, celles-ci représentant 21% des dépenses totales entre 2018 et 2020.

Nous estimons que la Communauté d'agglomération continue à démontrer une gouvernance et une gestion financières prudentes, qui se manifestent par un pilotage budgétaire de qualité, des objectifs budgétaires et d'endettement clairs, une prospective financière détaillée et réaliste et une gestion de la dette prudente et optimisée. Nous anticipons une poursuite du désendettement

Communiqué de presse

d'ici à 2020 grâce à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui permettrait à SQY de respecter l'objectif d'évolution de 1,05% fixé par l'Etat.

Nous comprenons que de nouvelles communes pourraient rejoindre la Communauté d'agglomération à moyen terme. A ce stade, notre scénario central n'intègre pas ce potentiel changement de périmètre. Nous estimons néanmoins que les impacts budgétaires et en termes d'endettement seraient limités.

Bien qu'en baisse, le taux d'endettement de SQY reste sa principale faiblesse, mais les excédents de financement devraient permettre une poursuite du désendettement jusqu'en 2020

Dans notre scénario central, SQY maintiendrait un taux d'épargne brute élevé, s'établissant à 21% des recettes de fonctionnement en moyenne annuelle sur la période 2018-2020 (après 24% en 2017), malgré une pression croissante sur les dépenses de fonctionnement liée à la montée en charge de la contribution au FPIC. Cette épargne devrait, avec les recettes propres d'investissement, couvrir l'essentiel des dépenses d'investissement, qui devraient s'établir à 53 millions en moyenne annuelle entre 2018 et 2020. Ainsi, nous anticipons toujours des excédents de financement d'ici à 2020 (3,5% des recettes totales), bien qu'en diminution par rapport à 2017 (7,4% des recettes totales).

Dès lors, SQY continuerait de réduire sa dette directe durant les deux prochaines années, à un rythme cependant moins rapide (8 millions d'euros en moyenne entre 2018 et 2020 dans notre scénario central, contre 25 millions d'euros en 2017). Le taux d'endettement consolidé, qui inclut, en plus de la dette directe, les contrats de partenariat public-privé--21 millions d'euros en 2017--et les garanties d'emprunt hors logement social--9 millions d'euros--restera néanmoins très élevé, à 188% des recettes de fonctionnement en fin d'année 2020 dans notre scénario central.

Grâce à des excédents de financement réguliers--notamment au niveau du budget annexe relatif à l'aménagement, la Communauté d'agglomération présente un solde de trésorerie élevé. Nous estimons en effet qu'au cours des 12 prochains mois, le solde de trésorerie représentera plus de 100% du service de la dette. Par ailleurs, SQY bénéficie d'un accès satisfaisant à la liquidité externe qui se manifeste notamment par la souscription régulière d'instruments de trésorerie et de prêts auprès d'un ensemble diversifié de banques domestiques. La Communauté d'agglomération bénéficie actuellement de lignes de trésorerie pour un montant total de 40 millions d'euros et d'enveloppes de financement pour un montant de 15 millions d'euros. En outre, à l'instar de l'ensemble des collectivités locales françaises, elle bénéficie de flux de trésorerie prévisibles et réguliers, notamment les dotations de l'Etat et les reversements de fiscalité.

Nous estimons que les risques associés aux engagements hors-bilan sont modérés. Les garanties d'emprunt (hors celles incluses dans la dette consolidée), qui représentaient 250% des recettes de fonctionnement en 2017, sont essentiellement liées au secteur du logement social pour lequel nous estimons que l'environnement réglementaire et financier national limite les risques. Par ailleurs, les entités « satellites » de SQY sont peu nombreuses et présentent une surface financière réduite.

Contact presse

- Armelle Sens, Paris +33 (0)1 44 20 67 08 armelle.sens@spglobal.com

Contacts analytiques

- Ghita Lamriki, Paris
- Mehdi Fadli, Paris

Statistiques financières et économiques

Tableau 1

Statistiques économiques et financières de Saint-Quentin-en-Yvelines

(En millions d'euros)	2016	2017	--Scénario central--		
			2018 (SC)	2019 (SC)	2020 (SC)
Recettes de fonctionnement	164	175	178	180	180
Dépenses de fonctionnement	123	134	138	141	144
Epargne brute	40	42	39	39	36
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	24,7	23,8	22,1	21,8	19,9
Recettes d'investissement	19	30	24	20	23
Dépenses d'investissement	39	57	49	51	59
Solde de financement après investissements	20	15	14	7	0
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	11,2	7,4	6,9	3,7	0,0
Remboursement du capital de la dette	30	35	30	31	32
Emprunts nouveaux	11	10	10	25	33
Solde final	1	-9	-6	1	1
Recettes fiscales modulables (% des recettes de fonctionnement)*	37,9	37,9	38,5	39,0	39,8
Dépenses d'investissement (% des dépenses totales)*	16,5	22,0	19,5	19,9	22,0
Dette directe en fin d'année	361	337	317	311	312
Dette directe (% des recettes de fonctionnement)	219,9	192,2	178,7	172,9	173,3
Dette consolidée en fin d'année	392	367	346	338	338
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	239,3	209,5	194,7	187,6	187,6
Charges financières brutes (% des recettes de fonctionnement)	5,6	4,9	4,6	4,4	4,5
PIB local par habitant (€, Yvelines)**	39 718	40 653	41 631	42 671	43 783
PIB national par habitant (€)**	33 373	34 232	34 983	35 813	36 699

SC - projections du scénario central de S&P Global Ratings, scénario le plus probable.

*Attribution de compensation incluse

**Estimations S&P Global Ratings à partir de données Eurostat et Insee

Source : Comptes 2016-2017 de SQY retraités par S&P Global Ratings ; Projections S&P Global Ratings 2018-2020

Synthèse des scores

Tableau 2

Synthèse des scores pour SQY*

Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	Très prévisible et équilibré
Economie	Forte
Gouvernance et gestion financières	Fortes
Flexibilité budgétaire	Moyenne
Performances budgétaires	Très fortes
Liquidité	Exceptionnelle
Poids de la dette	Très élevé
Engagements hors-bilan	Modérés

*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.

Statistiques : France

- Sovereign Risk Indicators, 11 octobre 2018

Méthodologie et rapport associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, 30 juin 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, 15 octobre 2009
- Use Of CreditWatch And Outlooks, 14 septembre 2009
- Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, 7 avril 2017
- Criteria - Governments - International Public Finance: Methodology And Assumptions: The Impact Of PPP Projects On International Local And Regional Governments: Refined Accounting Treatment, 15 décembre 2008
- Collectivités françaises : l'investissement sans l'endettement ?, 3 octobre 2018
- Réforme de la fiscalité locale : le coup de grâce pour les départements ?, 3 octobre 2018

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une

Communiqué de presse

décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des

facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables.

Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions.

L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau « Synthèse des scores » publié ci-dessus.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion.

Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages. Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre. Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique. S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.
Copyright © 2018 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.